

## Enseignement n° 7

# LA PROCRÉATION ARTIFICIELLE

### INTRODUCTION

Après avoir vu l'acte conjugal dans la lumière du Christ, nous allons aborder **la question de la procréation**. Nous mettrons d'abord en lumière la beauté et la grandeur de la procréation et nous essaierons ensuite de comprendre en profondeur **le jugement moral de l'Église**. Nous gardons présent à l'esprit les difficultés que peuvent rencontrer les couples à comprendre et à vivre cet enseignement moral plein de sagesse, mais en contradiction complète avec la pensée dominante de notre monde. Il apparaît si souvent inaudible, arbitraire, pour ne pas dire inhumain, face à la souffrance des couples vivant l'épreuve de la stérilité.

Cet enseignement moral s'articule sur **deux points essentiels : le respect inconditionnel de l'être humain dès sa conception et l'originalité de la transmission de la vie humaine dans le mariage**. Nous ne développerons pas la question du respect de l'embryon. En ce qui concerne la transmission, nous nous contenterons de voir la question de la fécondation artificielle homologue, la condamnation de la fécondation artificielle hétérologue étant plus facilement compréhensible. En effet, l'immense majorité des gens actuellement ne perçoivent pas pourquoi la conception d'une nouvelle personne humaine devrait être nécessairement le fruit de l'acte conjugal lorsqu'elle se réalise dans le cadre d'une vie conjugale. Nous nous efforcerons de **mettre surtout en évidence les questions de fond** pour éclairer le jugement de l'Église par rapport à la procréation artificielle. Nous commencerons dans **une première partie introductive** par montrer l'esprit et la manière dont les époux sont appelés à servir la vie. Dans **une troisième partie conclusive**, nous essaierons de jeter un regard de sagesse sur la procréation artificielle et l'épreuve de la stérilité dans la lumière de notre foi en la Divine Miséricorde, toujours capable de tourner le mal en bien.

## I. LE MARIAGE COMME SERVICE DE LA VIE

### 1. Vivre l'union conjugale au service de la paternité de Dieu

« Soyez féconds et multipliez-vous... » (Gn 1, 28). Telle est la première parole adressée par Dieu à l'homme et la femme dans le premier récit de la Genèse. L'ouverture à la vie dans l'acte conjugal est en définitive la réponse à un appel inscrit dans le cœur de l'homme et de la

## L'acte conjugal et la procréation

femme dès l'origine. Elle est une réponse à Dieu, une manière de s'abandonner à lui en se faisant instrument de son amour créateur. Elle correspond à la manière tout à fait spécifique dont les époux sont **appelés à servir la paternité de Dieu** : le corps est « pour le Seigneur et le Seigneur pour le corps » (1 Co 6, 13). Dans la procréation, l'homme et la femme ne créent pas, ils procréent seulement. « Chaque âme spirituelle est immédiatement créée par Dieu – elle n'est pas “produite” par les parents... » (CEC 365)<sup>1</sup>. Ils ne font que poser les conditions d'une nouvelle vie<sup>2</sup>. Ils sont les « **coopérateurs du Dieu créateur** » (CEC 2367), les serviteurs du « Père des esprits » (Hb 12, 9), « de qui toute paternité, au ciel et sur la terre, tire son nom » (Ép 3, 15)<sup>3</sup>. Cela signifie que « **l'homme n'est pas le maître de la vie ; il en est plutôt le gardien et l'administrateur** »<sup>4</sup>. C'est la raison pour laquelle les époux doivent suivre la « loi naturelle » notamment dans l'acte de la procréation. Autrement dit, ils sont appelés à vivre leur sexualité et le don de la vie selon la sagesse de Dieu « **comme des “ministres” du dessein de Dieu** »<sup>5</sup>. Ils doivent la vivre devant Dieu non pas à l'écoute de leur envie mais à l'écoute de l'unique Maître de la vie. On peut dire que la procréation est un lieu privilégié pour se poser la question de fond : **est-ce que je me situe face à Dieu comme un serviteur ou est-ce que je vis ma vie pour moi ?** L'homme moderne ne sait plus ce que signifie **aimer dans la vérité du dessein divin**. C'est pourquoi « **le très grave devoir de transmettre la vie humaine** » ne peut être que le lieu de grandes tentations et de grands combats, en même temps qu'il est la « source de grandes joies »<sup>6</sup>, celles que Dieu réserve à ceux qui acceptent de coopérer à l'œuvre de son Amour créateur.

L'union matrimoniale et l'amour conjugal lui-même sont intimement liés à ce « **très grave devoir** » de transmettre la vie devant Dieu le Père : « **Le mariage et l'amour conjugal sont d'eux-mêmes ordonnés à la procréation et à l'éducation.** »<sup>7</sup> C'est en acceptant de mettre

---

<sup>1</sup> Cela signifie une vérité très réconfortante : nous ressemblons plus à Dieu qu'à nos parents.

<sup>2</sup> C'est pourquoi Dieu est appelé le « Père des esprits » (Hb 12, 9). Le Magistère de l'Église nous invite à penser que cette création de l'âme par Dieu a lieu dès le premier instant de la conception.

<sup>3</sup> L'épreuve de la stérilité peut être une très grande souffrance, mais il faut se rappeler que **ce service de la paternité de Dieu propre au couple peut et doit se vivre au-delà de la procréation physique**. C'est d'abord leur communion spirituelle qui laisse voir Dieu dans le monde et ainsi donne la vie aux âmes. C'est aussi leur vie d'obéissance à Dieu dans le respect de l'ordre voulu par Dieu dans le mariage qui fait de leur vie commune un sacrifice agréable à Dieu et fécond de la fécondité de la Croix. C'est pourquoi il est dit : « La femme stérile enfante sept fois, mais la mère de nombreux enfants se flétrit. » (1 Sm 2, 5).

<sup>4</sup> Pour reprendre les expressions de Benoît XVI dans sa visite pastorale à la paroisse Sainte-Anne le 5 février 2006. Il précise qu'il y a **deux mentalités qui s'opposent « de manière inconciliable »** : « l'une des deux mentalités considère que la vie humaine est entre les mains de l'homme, l'autre reconnaît qu'elle est entre les mains de Dieu » (O.R.L.F. N. 7 – 14 février 2006).

<sup>5</sup> Selon l'expression de Jean-Paul II dans *Familiaris consortio*, 32.

<sup>6</sup> « **Le très grave devoir de transmettre la vie humaine**, qui fait des époux les libres et responsables collaborateurs du Créateur, a toujours été pour ceux-ci **source de grandes joies, accompagnées cependant parfois de bien des difficultés et des peines.** » (*Humanae vitae*, 1). L'expression de « très grave devoir » peut nous choquer, mais il existe des chocs salutaires propres à nous réveiller de notre somnolence spirituelle et nous remettre devant le sérieux de notre responsabilité devant Dieu.

<sup>7</sup> Comme le Concile Vatican II l'a souligné : « D'ailleurs les enfants sont le don le plus excellent du mariage et ils contribuent grandement au bien des parents. Dieu lui-même qui a dit : “Il n'est pas bon que l'homme soit seul” (Gn 2, 18) et qui dès l'origine a fait l'être humain homme et femme (cf. Mt 19, 4), a voulu lui donner une participation spéciale dans son œuvre créatrice ; aussi a-t-il béni

leur union au service de la paternité de Dieu qu'ils peuvent s'aimer d'un amour pur, aller jusqu'au bout du don d'eux-mêmes et expérimenter une vraie communion dans leur commune obéissance à Dieu<sup>8</sup>. Ce n'est pas en restant centrés sur leur amour mutuel que les époux font grandir celui-ci, mais **en vivant leur union conjugale au service de Dieu**. Cela est possible à tout homme de bonne volonté : même s'ils n'en ont pas conscience, en acceptant de mettre leur amour conjugal au service de la vie, les époux avancent sur un chemin d'ouverture et d'obéissance à Dieu.

Cette ouverture à la vie doit se vivre et s'accomplir d'une manière consciente, libre et prudente en se mettant à l'écoute de Dieu. « Ils (les époux) s'acquitteront de leur charge **en toute responsabilité humaine et chrétienne**, et, **dans un respect plein de docilité à l'égard de Dieu, d'un commun accord** et d'un commun effort, ils se formeront un jugement droit : ils prendront en considération à la fois et leur bien et celui des enfants déjà nés ou à naître ; ils discernent les conditions aussi bien matérielles que spirituelles de leur époque et de leur situation ; ils tiendront compte enfin du bien de la communauté familiale, des besoins de la société temporelle et de l'Église elle-même. Ce jugement, ce sont en dernier ressort les époux eux-mêmes qui doivent l'arrêter devant Dieu »<sup>9</sup>. Telle est la très haute responsabilité et dignité des époux. Soulignons qu'ils doivent prendre leur décision « **d'un commun accord** » puisque selon le dessein divin la vie doit naître de leur union non seulement de corps mais d'esprit<sup>10</sup>. Dieu nous a fait don de la conscience et il nous laisse à notre conseil (cf. Si 15, 14) pour que nous puissions coopérer librement à ses œuvres. Notre conscience est un œil qui a besoin de lumière pour voir. Il dépend de nous de nous laisser ou non éclairer par la loi morale.

## 2. Le principe fondamental du lien indissoluble entre union et procréation

Il s'agit ensuite de discerner « **les voies honnêtes à suivre** »<sup>11</sup> pour servir la vie selon le dessein divin<sup>12</sup>. Le principe fondamental qui doit éclairer leur conscience est celui du **lien indissoluble qui existe entre « les deux significations de l'acte conjugal : union et**

---

l'homme et la femme, disant : “Soyez féconds et multipliez-vous” (Gn 1, 28). Dès lors, un amour conjugal vrai et bien compris, comme toute la structure de la vie conjugale qui en découle, tendent, sans sous-estimer pour autant les autres fins du mariage, à **rendre les époux disponibles pour coopérer courageusement à l'amour du Créateur et du Sauveur** qui, par eux, veut sans cesse agrandir et enrichir sa propre famille. » (*Gaudium et spes*, 50, § 1).

<sup>8</sup> C'est dans un commun abandon à Dieu, en effet, que nous pouvons nous retrouver unis les uns aux autres en lui dans un même élan vers l'Unique.

<sup>9</sup> *Gaudium et spes*, 50, § 2.

<sup>10</sup> « C'est de fait un drame dans le couple quand le bébé est fait dans le dos. C'est surtout difficile pour la mère qui se sent “coupable” longtemps après la naissance quand elle sent que l'enfant n'est pas beaucoup aimé de son père, ou quand elle impute alors un éloignement des époux pour cette raison car la culpabilité revient. L'amertume a ouvert une brèche entre eux. » (Véronique de Lachapelle).

<sup>11</sup> *Humanae vitae*, 10.

<sup>12</sup> « Dans leur manière d'agir, **que les époux chrétiens sachent bien qu'ils ne peuvent se conduire à leur guise**, mais qu'ils ont l'obligation de toujours suivre leur conscience, **une conscience qui doit se conformer à la loi divine** ; et qu'ils demeurent dociles au magistère de l'Église, interprète autorisé de cette loi à la lumière de l'Évangile. Cette loi divine manifeste la pleine signification de l'amour conjugal, elle le protège et le conduit à son achèvement vraiment humain. » (*Humanae vitae*, 10).

**procréation.** »<sup>13</sup>. D'une part, l'union conjugale est ordonnée à la vie et doit demeurer ouverte à la vie et d'autre part la conception d'une nouvelle personne humaine demande à être le fruit de l'union conjugale : « du point de vue moral, **une procréation vraiment responsable à l'égard de l'enfant à naître doit être le fruit du mariage** »<sup>14</sup>. Ce principe fondamental peut se comprendre facilement dans la lumière du « grand mystère » : l'homme et la femme sont appelés à « **signifier en y participant le mystère de l'unité et de l'amour fécond entre le Christ et l'Église** »<sup>15</sup> en « ne faisant qu'une seule chair » (cf. Ép 5, 32). L'Église, de par son union au Christ, ne cesse d'engendrer de nouveaux enfants. De même l'union personnelle de chacun au Christ est aussi toujours féconde selon sa promesse : « Celui qui demeure en moi et moi en lui porte beaucoup de fruit » (Jn 15, 5).

Le fait que l'acte conjugal soit ordonné tout à la fois à l'union des époux et à la procréation est clairement inscrit dans le corps de l'homme et de la femme. Néanmoins **l'intelligence de ce principe fondamental ne va pas de soi** à cause de l'insensibilité croissante de notre monde au langage du corps comme nous l'avons vu. Autrement dit le monde moderne, même s'il est sensible au respect de la nature, parvient difficilement à percevoir **la signification objective des actes concrets** liés au corps.

### 3. De l'usage de la technique à une dynamique de domination

Dans son refus de croire en l'amour créateur et sauveur de Dieu, l'homme moderne ne peut qu'être tenté par l'orgueil. **Il vit et agit comme s'il était son propre créateur** et cette tentation qui rejoint la tentation originelle le conduit à vouloir dominer, maîtriser la vie dans le refus de toute loi naturelle<sup>16</sup>. Comme l'a souligné le cardinal Ratzinger, c'est « **l'orgueil qui nous fait penser que nous avons la capacité de produire l'homme** »<sup>17</sup>. La vie n'est

---

<sup>13</sup> Comme l'a enseigné Paul VI dans son encyclique *Humanae vitae* : « L'Église, rappelant les hommes à l'observation de **la loi naturelle** interprétée par sa constante doctrine, enseigne que **tout acte matrimonial doit rester ouvert à la vie**. Cette doctrine, plusieurs fois exposée par le Magistère, est fondée sur **le lien indissoluble** que Dieu a voulu et que l'homme ne peut rompre de son initiative, **entre les deux significations de l'acte conjugal : union et procréation**. En effet, par sa structure intime, l'acte conjugal, en même temps qu'il unit profondément les époux, les rend aptes à la génération de nouvelles vies **selon les lois inscrites dans l'être même** de l'homme et de la femme » (n° 11 et 12).

<sup>14</sup> *Donum vitae*, II, A, n° 1

<sup>15</sup> *Lumen Gentium*, 11.

<sup>16</sup> Comme l'a dit le Cardinal Ratzinger dans sa présentation de l'instruction *Donum vitae* aux journalistes : « Pour comprendre le caractère inacceptable de cette logique de production appliquée à la procréation humaine, il est nécessaire de nous libérer d'une des convictions les plus néfastes que cette "technologie" a introduite dans notre conscience : l'idée que **la réalité ne possède pas une vérité qui lui soit propre, mais que ce soit l'intention de l'homme, et seulement elle, qui crée la signification ontologique de tout**. » Le Cardinal montre par la suite qu'« une telle conception s'enracine en fin de compte dans la négation de la vérité de la création ».

<sup>17</sup> Nous pouvons faire nôtre sa prière : « Seigneur Jésus, le poids de la croix t'a fait tomber à terre. Le poids de notre péché, le poids de notre orgueil t'a terrassé. Mais ta chute n'est pas le signe d'un destin hostile, elle n'est pas la pure et simple faiblesse de celui qui est outragé. Tu as voulu venir à nous, nous qui, en raison de notre orgueil, gisons à terre. **L'orgueil qui nous fait penser que nous avons la capacité de produire l'homme a contribué à ce que les hommes soient devenus une sorte de marchandise, pouvant s'acheter et se vendre, tel un réservoir de matériaux pour nos expérimentations**, grâce auxquelles nous espérons vaincre la mort par nous-mêmes, alors qu'en vérité, nous ne faisons rien d'autre qu'humilier toujours plus profondément la dignité de l'homme.

plus reçue comme un don, enveloppé de mystère, mais elle est vécue comme un produit que l'homme peut transformer et manipuler allant jusqu'à « sélectionner arbitrairement ce qui, aujourd'hui, est proposé comme digne de respect »<sup>18</sup>. La procréation artificielle apparaît comme l'expression la plus claire de sa volonté d'autonomie vis à vis de Dieu, l'affirmation de sa « toute puissance ». Elle va de pair avec ce que Benoît XVI appelle « l'absolutisme de la technique ».

L'enfant voulu et conçu « comme le produit d'une intervention de techniques médicales et biologiques » se retrouve réduit à « **devenir l'objet d'une technologie scientifique** »<sup>19</sup>. L'acte fondateur de l'existence de l'enfant n'est plus un acte par lequel deux personnes se donnent l'une à l'autre, il « remet la vie et l'identité de l'embryon au pouvoir des médecins et des biologistes, et instaure une domination de la technique sur l'origine et la destinée de la personne humaine. **Une telle relation de domination est de soi contraire à la dignité** et à l'égalité qui doivent être communes aux parents et aux enfants. »<sup>20</sup> Même si à l'origine il est mû par une bonne intention, l'homme est entraîné dans une logique de domination selon le poids propre des actes qu'il pose<sup>21</sup> : « avec ces procédés, aux finalités apparemment opposées, la vie et la mort sont soumises aux décisions de l'homme, qui en vient ainsi à se constituer donateur de vie et de mort sur commande. **Cette dynamique de violence et de domination peut n'être pas perçue par ceux mêmes qui, en voulant l'utiliser, s'y assujettissent.** »<sup>22</sup> Il

---

Seigneur, aide-nous parce que nous sommes tombés. Aide-nous à abandonner notre orgueil destructeur, en apprenant, par ton humilité, à nous relever de nouveau. » (Troisième station du chemin de Croix du Vendredi Saint 2005 au Colisée).

<sup>18</sup> « **La fécondation *in vitro*, la recherche sur les embryons, la possibilité du clonage et de l'hybridation humaine apparaissent et sont promues dans la culture contemporaine du désenchantement total qui croit avoir dissipé tous les mystères, parce qu'on est désormais parvenu à la racine de la vie.** C'est ici que l'absolutisme de la technique trouve son expression la plus grande. Dans ce genre de culture, la conscience n'est appelée à prendre acte que d'une pure possibilité technique. On ne peut minimiser alors les scénarios inquiétants pour l'avenir de l'homme ni la puissance des nouveaux instruments dont dispose la "culture de mort". À la plaie tragique et profonde de l'avortement, pourrait s'ajouter à l'avenir, et c'est déjà subrepticement *in nuce* (en germe), une planification eugénique systématique des naissances. D'un autre côté, on voit une *mens eutanastica* (mentalité favorable à l'euthanasie) se frayer un chemin, manifestation tout aussi abusive d'une volonté de domination sur la vie, qui, dans certaines conditions, n'est plus considérée comme digne d'être vécue. Derrière tout cela se cachent des positions culturelles négatrices de la dignité humaine. **Ces pratiques, à leur tour, renforcent une conception matérialiste et mécaniste de la vie humaine.** Qui pourra mesurer les effets négatifs d'une pareille mentalité sur le développement ? Comment pourra-t-on s'étonner de l'indifférence devant des situations humaines de dégradation, si l'indifférence caractérise même notre attitude à l'égard de la frontière entre ce qui est humain et ce qui ne l'est pas ? Ce qui est stupéfiant, c'est la capacité de sélectionner arbitrairement ce qui, aujourd'hui, est proposé comme digne de respect. Prompts à se scandaliser pour des questions marginales, beaucoup semblent tolérer des injustices inouïes. » (*Caritas in veritate*, 75)

<sup>19</sup> *Donum vitae*, II, 4. Cela suppose aussi de reconnaître dans une vision unifiée de la personne humaine que « dans le corps et par le corps, on touche la personne humaine dans sa réalité concrète » (*Donum vitae*, Introduction, 3).

<sup>20</sup> *Donum vitae* II, 5.

<sup>21</sup> Tout comme l'usage de la pilule entraîne les personnes dans une mentalité contraceptive, une fermeture du cœur à la vie.

<sup>22</sup> *Ibid.* II, introduction.

est important de noter aussi que par-là s'introduit à la demande du couple un tiers dans le couple, le médecin<sup>23</sup>.

## II. INSÉMINATION ET FÉCONDATION ARTIFICIELLES

Comme nous l'avons annoncé, nous ne traiterons que de la question la plus délicate, la plus difficile à comprendre : l'insémination et la fécondation artificielles **homologues**. Pour l'insémination et la fécondation artificielles hétérologues, nous nous contenterons de rappeler ce qui devrait être une évidence pour chacun : « La fécondation artificielle hétérologue est contraire à l'unité du mariage, à la dignité des époux, à la vocation propre des parents et au droit de l'enfant à être conçu et mis au monde dans le mariage et par le mariage. »<sup>24</sup>. Pour la fécondation *in vitro*, nous nous contenterons de rappeler que « **la cryoconservation est incompatible avec le respect dû aux embryons humains** : elle présuppose leur production *in vitro*, et les expose à de graves dangers de mort ou à des altérations de leur intégrité physique, ainsi que le montre le pourcentage élevé qui ne survit pas à la technique de congélation et de décongélation. »<sup>25</sup> De plus, même si « toutes les pertes d'embryons dans la procréation *in vitro* ne sont pas liées au même titre à la volonté des parties prenantes », « il s'avère que, dans de nombreux cas, l'abandon, la destruction ou les pertes d'embryons sont prévus et voulus. Les embryons produits *in vitro* qui présentent des défauts sont systématiquement écartés »<sup>26</sup>. Nous reviendrons sur la question du respect de la vie dans l'enseignement sur la contraception. Rappelons simplement ici que **le diagnostic prénatal** est moralement licite seulement « si les méthodes utilisées, avec le consentement des parents convenablement informés, sauvegardent la vie et l'intégrité de l'embryon et de sa mère, **sans leur faire courir de risques disproportionnés.** »<sup>27</sup> Il y a donc un devoir moral de vérifier s'il

---

<sup>23</sup> Il peut être surinvesti affectivement dû aux espérances de grossesse, et devenir le tiers-séparateur du couple, les parents se dévalorisant mutuellement sur leur rôle de géniteurs. N'oublions pas le risque important de séparation conjugale suite aux PMA. (Véronique de Lachapelle).

<sup>24</sup> *Donum vitae*, II, 2.

<sup>25</sup> *Ibid.*, 18.

<sup>26</sup> *Ibid.*, 15. Il est bon ici de s'arrêter sur quelques chiffres : « La procréation scientifique, c'est-à-dire artificielle, entraîne également un gaspillage embryonnaire considérable en raison de son faible rendement : près de 95% à 97% des embryons procréés *in vitro* succombent sans avoir jamais vu le jour ! Cela signifie que pour 5 000 naissances issues de fécondation *in vitro*, les biologistes ont fécondé près de 100 000 à 170 000 embryons humains. La société procréatique est une société de surproduction et de surconsommation embryonnaire. Quel est le sens d'une telle logique mortifère ? » (Benoît Bayle, *A la poursuite de l'enfant parfait*, Robert Laffont, Paris 2009, p. 117.)

<sup>27</sup> *Donum vitae*, I, 2. « L'obligation d'éviter les risques disproportionnés indique un authentique respect des humains et la rectitude des intentions thérapeutiques ; elle implique que le médecin "devra avant tout évaluer les conséquences négatives éventuelles qu'une technique déterminées d'exploration pourrait avoir sur l'embryon et qu'il évitera de recourir à des procédés de diagnostic dont l'honnête finalité et innocuité substantielle ne présente pas de garanties suffisantes. » (*Ibid.*) Rappelons que le DPN se déroule, en France, par **échographie, biopsie du trophoblaste** (c-a-d prélèvement de cellules fœtales dans le placenta : risque de fausse couche de l'ordre de 2%), ou **amniocentèse**. L'amniocentèse est systématiquement proposée (obligatoire pour le docteur, mais

## L'acte conjugal et la procréation

est justifié par une urgence vraie du diagnostic et par l'importance des résultats qui seront obtenus en faveur de l'embryon lui-même et non pour son éventuelle élimination.

Nous allons essayer de montrer que même si « pratiquées au sein du couple, ces techniques (insémination et fécondation artificielles homologues) sont peut-être moins préjudiciables » qu'une procréation artificielles *in vitro*, elles « restent moralement irrecevables. » (CEC 2377).

### 1. La coopération des époux à l'œuvre d'amour de Dieu

Comme nous l'avons vu, les parents ont le très grave devoir de **coopérer à l'œuvre créatrice et salvifique de l'Amour divin**. Ils sont appelés à coopérer au don de l'existence et plus encore au don de la vie éternelle. La procréation est toute relative à un engendrement spirituel, comme le don de l'existence est tout relatif au don de la vie éternelle. Il y a une joie à « donner » la vie physique, mais il y a une joie bien plus grande à « donner » la vie éternelle ou plutôt à collaborer à l'œuvre de la rédemption qui est infiniment plus grande que celle de la création. Et cette collaboration commence dès la conception, puisque dès sa conception l'enfant est fait pour vivre de Dieu.

Or comme nous l'avons mis en lumière dès le début, la création de l'âme spirituelle par Dieu est l'œuvre, le fruit de son amour pour nous. Il ne veut pas nous donner l'existence sans nous envelopper en même temps de son amour. Quand dociles à l'appel de Dieu, l'homme et la femme s'unissent pour ne faire qu'une seule chair, ils sont signes et instruments de l'Amour divin, qu'ils en aient conscience ou non<sup>28</sup>. **Plus encore en s'aimant l'un l'autre dans l'obéissance à la volonté de Dieu, ils demeurent dans l'Amour de Dieu** au sens où le Christ dit : « Demeurez en mon amour. Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez en mon amour. » (Jn 15, 9). Autrement dit, il se crée par leur union réalisée selon le commandement de Dieu un espace d'amour et de paix, qui est le seul lieu digne de la conception d'une nouvelle personne humaine. **C'est ainsi que la conception se réalise concrètement et pleinement comme le fruit de l'Amour de Dieu au travers de l'union conjugale vécue selon Dieu et en Dieu**. Au moment sacré de la conception, les époux doivent laisser passer la présence et l'amour de Dieu, les rendre sensibles et concret par une union conjugale totale, engageant à la fois l'âme et le corps. Celle-ci est le lieu à la fois corporel et spirituel, en lequel la conception d'une personne prédestinée à la vie éternelle peut et doit se réaliser. Leur service de la vie est dès le début un service de la vie à la fois physique et spirituelle. **Dès le premier instant de sa conception, la personne humaine a besoin de baigner dans l'Amour divin, d'être enveloppée d'un mystère d'amour**. Elle est dès le début de son existence *capax Dei*. Voilà pourquoi « l'acte de l'amour conjugal est considéré

---

facultatif pour la femme enceinte) si le dosage des marqueurs sériques HT21, que l'on pratique vers la fin du 3ème mois, et qui vise à repérer les risques de trisomie 21, signale un risque supérieur à 1 sur 250. Dans ce cas l'amniocentèse est recommandée et remboursée par la Sécu. **L'amniocentèse entraîne un risque de fausse couche de l'ordre de 1%**. Elle élimine ainsi par fausse couche 600 enfants sains chaque année, bien que, dans 98% des cas, le caryotype soit normal (un chiffre du même ordre de grandeur que le nombre d'enfants trisomiques qui naissent: un millier).

<sup>28</sup> Il est bon de rappeler ici que la grâce prévenante est offerte à tout homme pour qu'il puisse accomplir la volonté de Dieu.

dans l'enseignement de l'Église comme **l'unique lieu digne de la procréation humaine.** »<sup>29</sup>  
Le mariage est une réalité sacrée au service de ce moment sacré qu'est la conception d'une nouvelle personne humaine.

### 2. La condamnation des interventions techniques se substituant à l'acte conjugal

« **La même doctrine**<sup>30</sup> **relative au lien entre les significations de l'acte conjugal et les biens du mariage** » éclaire à la fois **le problème moral de la contraception** et « **le problème moral de la fécondation artificielle homologue**, car "il n'est jamais permis de séparer ces divers aspects au point d'exclure positivement soit l'intention procréatrice, soit le rapport conjugal" »<sup>31</sup>. « C'est pourquoi la fécondation est licitement voulue quand elle est le terme d'un "acte conjugal apte de soi à la génération, auquel le mariage est destiné par sa nature et par lequel les époux deviennent une seule chair". Mais la procréation est moralement privée de sa perfection propre quand elle n'est pas voulue comme le fruit de l'acte conjugal, c'est-à-dire du geste spécifique de l'union des époux. »<sup>32</sup> « Pour autant, la conscience morale "ne proscribit pas nécessairement l'emploi de certains moyens artificiels destinés uniquement soit à faciliter l'acte naturel, soit à faire atteindre sa fin à l'acte naturel normalement accompli". **Si le moyen technique facilite l'acte conjugal ou l'aide à atteindre ses objectifs naturels, il peut être moralement admis.** Quand, au contraire, l'intervention se substitue à l'acte conjugal, elle est moralement illicite. »<sup>33</sup> La limite entre l'aide et la substitution n'est toujours évidente<sup>34</sup>.

---

<sup>29</sup> *Donum vitae*, II, 5.

<sup>30</sup> « L'enseignement de l'Église sur le mariage et la procréation humaine affirme **"le lien indissoluble que Dieu a voulu, et que l'homme ne peut rompre de sa propre initiative, entre les deux significations de l'acte conjugal : union et procréation.** En fait, par sa structure intime, l'acte conjugal, unissant les époux par un lien très profond, les rend aptes à la génération de nouvelles vies, selon les lois inscrites dans l'être même de l'homme et de la femme". Ce principe, fondé sur la nature du mariage et la connexion intime de ses biens, entraîne des conséquences bien connues sur le plan de la paternité et de la maternité responsables : **"C'est en sauvegardant les deux aspects essentiels, union et procréation, que l'acte conjugal conserve intégralement le sens d'amour mutuel véritable,** et son ordination à la très haute vocation de l'homme à la paternité" » (*Donum vitae*, II, B, 4).

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> *Ibid.* II, 6. Notons ici que les « interventions artificielles sur la procréation et l'origine de la vie humaine **ne sont pas à rejeter parce qu'artificielles.** Comme telles, elles témoignent des possibilités de l'art médical. Mais elles sont à évaluer moralement par référence à la dignité de la personne humaine, appelée à réaliser la vocation divine au don de l'amour et au don de la vie. » (*Ibid. Introduction*, 3.)

<sup>34</sup> Dans le document *La fécondation artificielle* de la Sacré Congrégation pour la famille (<http://radix.ecclesiae.pagesperso-orange.fr/inf.bio.fecond.artific.html>), le cas de l'insémination artificielle homologue avec recueil du sperme après l'acte conjugal (I.A.C.) et celui de la G.I.F.T. ont été abordés sans que la question ait été encore tranchée par le Magistère. La position de ce document a été de les « considérer, en ce cas, comme des aides à la procréation, ne se substituant pas à l'acte sexuel du couple » à condition « que le prélèvement de sperme se fasse à l'occasion d'un rapport ». Il est néanmoins précisé dans ce même document que l'« on ne peut cependant pas minimiser ce qu'il y a d'insatisfaisant dans ces techniques, à cause de la médicalisation de la vie sexuelle qu'elles impliquent. On ne pourra donc les envisager que comme un pis-aller, dans un couple par ailleurs équilibré, aux relations sexuelles harmonieuses, après que toute thérapeutique médicale ou chirurgicale se soit avéré un échec. » D'une manière particulière, par rapport à la G.I.F.T., on ne peut qu'être très réservé :



### 3. La nécessité de l'acte conjugal lui-même

Beaucoup ne comprennent pas la condamnation morale de la fécondation artificielle homologue parce qu'ils considèrent que l'amour des époux l'un pour l'autre dans la globalité de leur vie conjugale suffit pour assurer un lieu digne de la conception d'une nouvelle personne humaine même si celle-ci se réalise concrètement par un acte technique. En réalité si le mariage est un sacrement, c'est pour être **un signe visible et un moyen concret** de la grâce divine. C'est, d'une manière particulière, au moment sacré de la conception qu'ils doivent, au travers de leur union, laisser passer visiblement et concrètement l'Amour divin, dont toute nouvelle vie humaine est le fruit. Autrement dit, **c'est leur union charnelle qui est et doit être féconde et elle demande à être vécue saintement** c'est-à-dire face à Dieu dans un esprit d'amour et de service de Dieu dans un plein respect de la loi naturelle qui est l'expression de sa Sagesse<sup>35</sup>.

Il est bon aussi de se rappeler que l'union charnelle des époux est **signe de l'union entre le Christ et son Église**, qui est elle-même une union féconde, une union qui donne la vie au monde. De même que l'Église doit se laisser concrètement pénétrer par le Christ dans l'Eucharistie, ne faire ainsi qu'un seul Corps avec lui pour porter du fruit, de même la femme doit s'ouvrir à l'homme pour concevoir une nouvelle vie. Dieu aurait pu faire les choses autrement, mais il les a voulus ainsi, dans une admirable cohérence, du début jusqu'à la fin.

---

« L'acte conjugal est-il vraiment respecté ? Jusqu'à quel niveau la GIFT représente-t-elle simplement une "aide" ou est-elle déjà une substitution ? Certes, le recueil du sperme par condom perforé, durant un acte sexuel du couple, paraît obvier à une des difficultés; il y a cependant discontinuité entre cet acte et la procréation. » D'une manière plus générale, il est dit en conclusion que « même si les techniques de la Procréation Médicalement Assistée peuvent progresser dans le sens d'un plus grand respect du couple, du mariage, de la sexualité humaine, de la vie humaine à sa conception, et de l'enfant, une certaine méfiance restera toujours de mise en ce domaine, face à la tentation du "Meilleur des Mondes" et des "bébés-éprouvettes" ». L'instruction *Dignitatis personae* qui possède, elle, une véritable autorité magistérielle, n'est pas revenue sur cette question. Elle a par contre encouragé le recours à des techniques visant à l'élimination des obstacles à la fécondité naturelle. À ce sujet, il est important de souligner le grand progrès que représentent les **NaProTechnologies**. Ce sont des techniques nouvelles de réparation de la fertilité humaine mis au point aux États Unis, ne posant pas de problème éthique et encouragées par l'Église catholique. Elles cherchent les causes de l'hypofertilité et proposent des traitements appropriés qui ont fait leur preuve. Dans un grand nombre de cas d'hypofertilité chez la femme, on constate un manque d'hormones à des moments bien précis du cycle féminin. Pour les soigner on leur propose donc de surveiller leur cycle à partir de la méthode Billings dont la cotation est plus poussée (on l'appelle fertilitycare). On fait ensuite des dosages hormonaux à des moments précis du cycle et ensuite on donne ce qui manque d'hormone de manière à ce que le cycle féminin se normalise. D'autres techniques médicales et chirurgicales permettent de soigner d'autres pathologies en cause (que ce soit chez l'homme ou chez la femme). **Le taux de succès des NaProTechnologies est de l'ordre de 40%** (tandis que pour la FIV, il n'est que de 30%). Dans les cas de fausses couches à répétition, le taux de succès augmente à 80% avec les NaProTechnologies. <http://www.fertilitycare.fr/>

<sup>35</sup> **Ce n'est donc pas d'abord de leur amour humain**, des sentiments qu'ils peuvent éprouver l'un pour l'autre, **dont il s'agit, mais de leur acquiescement, de leur abandon à la volonté divine**, de leur fidélité à ne faire qu'une seule chair selon l'appel de Dieu sur eux. Redisons ici que ce fiat à la volonté de Dieu peut se faire sans qu'ils en aient conscience, comme une réponse à la grâce prévenante.

### III. MISÈRE HUMAINE ET MISÉRICORDE DIVINE

Pour conclure, il est bon de jeter **un regard de sagesse** sur la procréation artificielle et sur l'espérance que nous ouvre le mystère du salut en incluant dans cette réflexion le chemin de grâce que le Christ ouvre aux conjoints au travers de l'épreuve de la stérilité.

#### 1. Impact sur le développement de l'enfant et puissance de la Divine Miséricorde

**Le non-respect de la loi naturelle** qui « exprime et prescrit les finalités, les droits et les devoirs qui se fondent sur la nature corporelle et spirituelle de la personne humaine »<sup>36</sup> ne peut qu'avoir des **conséquences négatives sur la femme, l'homme et leur vie de couple**. Nous ne pouvons pas beaucoup nous arrêter sur cette question<sup>37</sup>. Nous contenterons ici de souligner l'intérêt des recherches actuelles au sujet de l'impact de la procréation artificielle sur le développement psychologique de l'enfant. Deux choses apparaissent clairement. D'une part, la dynamique de domination mise en œuvre ne peut que favoriser **l'attente d'un enfant conforme au désir des parents**. Celui-ci n'est pas reçu humblement comme le fruit d'un projet divin qui dépasse infiniment les attentes humaines, mais voulu comme le résultat d'un projet et d'une action technique à mesure humaine<sup>38</sup>. Cela ne peut pas ne pas avoir de conséquences sur le développement psychologique de l'enfant<sup>39</sup>, notamment au travers de ce que l'on peut appeler le mythe de l'enfant-parfait<sup>40</sup>. D'autre part, il y a la question de

---

<sup>36</sup> *Donum vitae*, Introduction, n° 3.

<sup>37</sup> Disons simplement que « L'épreuve de l'infertilité met en danger le couple, mais le recours à l'AMP n'est pas sans risque. Lors de l'AMP, la fécondation ne se réalise plus à deux et dans l'intimité du couple mais dans un cadre médicalisé faisant intervenir une ou des tierces personnes. La femme supporte la presque totalité des traitements nécessaires, qu'elle soit fertile ou non, cela peut faire naître un sentiment d'injustice. Les traitements hormonaux influent grandement sur le caractère, rendant la femme très imprévisible pour son conjoint, ce qui peut accroître l'incompréhension entre époux. Pour suivre les traitements, la femme est souvent obligée d'arrêter de travailler, ou de travailler à temps partiel. Dans le cadre de l'AMP, les rapports sexuels deviennent difficiles car ils sont imposés à date et heure fixes, ou au contraire interdits, par le gynécologue. Ils deviennent le lieu de l'échec du couple, au lieu d'être un facteur de communion. Il n'est pas rare que la femme, ou l'homme, finisse par les refuser, les considérant comme « inutiles ». Les effets « yo-yo » générés par l'espoir donné par les inséminations ou les transferts, suivi de l'annonce de l'absence de grossesse, finissent par donner un sentiment d'insécurité. Toutes ces perturbations affectent grandement la vie du couple et la mettent en danger. » (Véronique de Lachapelle)

<sup>38</sup> Comme le constate Benoist Bayle : « L'enfant est fait pour soi, parce qu'on le veut, le couple l'a fait quand il l'a voulu et il voudrait qu'il soit comme on le veut. » « L'enfant désiré, c'est cet enfant qui a été choisi, qui a été sélectionné parmi d'autres possibles, sinon parmi d'autres réels. » « L'enfant désiré, c'est encore cet enfant qui a passé l'épreuve de l'échographie et des dosages hormonaux maternels, voire des tests génétiques. » « Autant dire qu'un lourd cahier des charges pèse sur les épaules de cet enfant soumis à la puissance du désir d'autrui. » (« *À la poursuite de l'enfant parfait. L'avenir de la procréation humaine* » Robert Laffont, p. 135).

<sup>39</sup> Benoist Bayle donne l'exemple d'une enfant née après fécondation extra corporelle et congélation embryonnaire. Pour sa mère, elle est un être à part car elle a surmonté l'épreuve de la congélation pour prouver sa capacité à vivre : « L'enfant se trouve investi sur un mode mégalomane, ce sera un être exceptionnel ! Que se passera-t-il si cet enfant n'est pas conforme à l'attente de ses parents ? » (*Ibid.*)

<sup>40</sup> « Cet enfant est tellement surinvesti : enfant surmédicalisé pour toujours fragile, enfant-héros qui efface tout mythe familial autre, enfant programmé qui doit répondre aux attentes de ses parents à tous niveaux (scolaire). » (Véronique de Lachapelle).

**l'impact sur l'enfant survivant de la mort des embryons** issus de la même fratrie conceptionnelle. L'expérience semble indiquer clairement, même si cela n'est pas bien pris en compte<sup>41</sup>, que certains peuvent « vivre la souffrance du syndrome du survivant qui se caractérise par un sentiment de toute-puissance, un sentiment d'être à part, ou un sentiment de culpabilité avec dépression ou sentiment de persécution avec mise à l'épreuve de la survie. »<sup>42</sup>

Nous n'avons pas suffisamment de recul pour mesurer la répercussion sur le psychique et sur le cœur de l'enfant de **ce grand vide que représente la substitution de l'acte conjugal par un acte technique**. C'est là une question plus délicate, mais ce que l'expérience a montré depuis longtemps, c'est l'importance primordiale de ce moment de la conception dans le développement psychique et spirituel de l'enfant<sup>43</sup>. Cela dit, « bien qu'on ne puisse pas approuver la modalité par laquelle est obtenue la conception humaine dans la Fivete, **tout enfant qui vient au monde devra cependant être accueilli comme un don vivant de la Bonté divine** et être éduqué avec amour. »<sup>44</sup> Il faut penser que **le Christ est descendu dans tous les vides**, les béances liés au péché et qu'il a le pouvoir de nous tirer de nos vides vers le Père. Plus encore « où le péché s'est multiplié, la grâce a surabondé » (Rm 5, 20) La Divine Miséricorde peut toujours tourner le mal en un bien plus grand. Dans un monde qui fait tout pour évacuer la paternité de Dieu, il faut espérer que, dans le cœur de beaucoup de ceux qui n'ont pas eu la grâce d'être conçus dans l'acte d'amour conjugal, l'Esprit de Vérité, notre Défenseur, fera entendre l'appel à reconnaître en Dieu notre vrai Père du ciel, Celui qui « nous a élus dans le Christ, dès avant la fondation du monde, pour être saints et immaculés en sa présence dans l'amour, nous a prédestinés à devenir ses fils adoptifs par Jésus Christ selon le bon plaisir de sa volonté » (Ép 1, 5).

## 2. L'épreuve de la stérilité biologique et la grâce de la fécondité spirituelle

« Grande est la souffrance des couples qui se découvrent stériles. " Que pourrais-tu me donner, demande Abram à Dieu ? Je m'en vais sans enfant ... " (Gn 15, 2). " Fais-moi avoir

---

<sup>41</sup> Comme l'explique Benoist Bayle : « Les pertes embryonnaires, qu'elles soient naturelles ou provoquées, semblent donc prendre place dans l'histoire des personnes. Cette affirmation qu'enseigne la pratique clinique et la vie de tous les jours pour qui l'observe n'est pas encore suffisamment prise en considération aujourd'hui, non seulement car les connaissances sont encore récentes dans ce domaine mais aussi parce que des raisons idéologiques empêchent probablement d'y voir clair. Les souffrances que certaines pratiques procréatiques induisent restent difficiles à reconnaître. Un certain tabou les entoure. » (*Ibid.* p. 150)

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> « Nous avons peu de recul pour des certitudes mais il est fort probable que des « mémoires cellulaires » existent et peuvent influencer inconsciemment l'enfant et plus tard le jeune adulte souhaitant devenir lui-même parent. Faut-il dire ou ne pas dire si l'enfant a été conçu « artificiellement » ? Pour ma part je pense qu'il faut pouvoir restituer la vérité à l'enfant quand c'est le moment. Les non-dits peuvent engendrer de sérieux troubles (comme des stérilités psychogènes par exemples !) » (Gwénaëlle Johannes) « Dans l'avenir, lorsque cet enfant, comme tous les enfants, voudra en savoir un peu plus sur son histoire, il ressentira tout le poids de cette épopée familiale, et aura un œil sur la sexualité de ses parents, ce qui est très malsain pour son développement. Il faut que les parents soient au clair pour eux-mêmes. » (Véronique de Lachapelle).

<sup>44</sup> *Donum vitae*, II, 5.

aussi des enfants ou je meurs ! " crie Rachel à son mari Jacob (Gn 30, 1). » (CEC 2374). Dans toute épreuve, il y a un appel à suivre le Christ. C'est à la fois un chemin de renoncement à soi-même et un passage sur une autre rive<sup>45</sup>. Le renoncement à soi prend notamment ici la forme d'un **renoncement à un prétendu « droit à l'enfant »**<sup>46</sup>. C'est aussi un chemin d'espérance qui fait passer du désir naturel d'une fécondité humaine au désir surnaturel d'une fécondité spirituelle tout ordonnée au Royaume de Dieu<sup>47</sup>. Rappelons-nous que l'obéissance des époux à l'ordre voulu par Dieu dans le mariage et l'humble acceptation de toutes les contraintes de la vie commune fait de celle-ci un sacrifice agréable à Dieu et fécond de la fécondité de la Croix. C'est pourquoi il est dit : « La femme stérile enfante sept fois, mais la mère de nombreux enfants se flétrit. » (1 Sm 2, 5).

L'épreuve de la stérilité peut être aussi l'occasion de s'ouvrir à d'autres formes de service de la vie comme l'a rappelé *Donum vitae* à la suite de Jean-Paul II : « Toutefois la stérilité, quels qu'en soient la cause et le pronostic, est certainement une dure épreuve. La communauté des croyants est appelée à éclairer et à soutenir la souffrance de ceux qui ne peuvent réaliser une légitime aspiration à la paternité et à la maternité. Les époux qui se trouvent dans ces situations douloureuses sont appelés à y découvrir **l'occasion d'une participation particulière à la Croix du Seigneur, source de fécondité spirituelle**. Les couples stériles ne doivent pas oublier que "même quand la procréation n'est pas possible, la vie conjugale ne perd pas pour autant sa valeur. La stérilité physique peut être l'occasion pour les époux de rendre d'autres services importants à la vie des personnes humaines, tels par exemple que l'adoption, les formes diverses d'œuvres éducatives, l'aide à d'autres familles, aux enfants pauvres ou handicapés"<sup>48</sup>. »<sup>49</sup>

---

<sup>45</sup> « Il y a un très beau travail à faire sur le sens psychologique de la stérilité : le faible taux de réussite des techniques vient confirmer les résistances de l'inconscient : un conflit inconscient, souvent trans-générationnel, verrouille le corps car il serait dangereux pour ce couple de procréer ex : caff ou enfant malheureux ne veut pas faire revivre cela à un enfant. Guérison possible. Lâcher-prise. » (Véronique de Lachapelle).

<sup>46</sup> « L'enfant n'est pas un *dû*, mais un *don*. Le " don le plus excellent du mariage " est une personne humaine. L'enfant ne peut être considéré comme un objet de propriété, ce à quoi conduirait la reconnaissance d'un prétendu " droit à l'enfant ". En ce domaine, seul l'enfant possède de véritables droits : celui " d'être le fruit de l'acte spécifique de l'amour conjugal de ses parents, et aussi le droit d'être respecté comme personne dès le moment de sa conception " (cf. " *Donum vitæ* " II, 8). » (CEC 2378).

<sup>47</sup> Il va de soi que sur ce chemin les époux peuvent avoir besoin d'être accompagné non seulement spirituellement mais psychologiquement. D'une manière plus large, il faut souligner « l'intérêt d'un travail psychothérapeutique (impact psychologique) dans l'épreuve de la stérilité que ce soit pour permettre finalement de procréer ou pour accepter cette impossibilité. » (Gwénaëlle Johannes) Notons simplement ici au passage l'importance des verrous inconscients de la fertilité. L'infertilité peut notamment surgir comme « l'arrêt de la transmission d'un événement traumatique de l'histoire des grands-parents et des sentiments qui l'ont accompagné (...) Cela peut aussi se produire à la deuxième génération : les conjoints protègent alors directement leur enfant potentiel – en ne lui donnant pas naissance – de ce qu'ils ont pu éprouver d'indicible et de douloureux dans la vie de leurs parents. Ils sont devenus les gardiens du secret de leurs parents : ne pas avoir d'enfant, c'est ne pas transmettre cette honte après eux. » (Joëlle Desjardins-Simon, auteur du livre *Les verrous inconscients de la fécondité*, Albin Michel, 2010 dans *L'Invisible* n° 21).

<sup>48</sup> Jean-Paul II, *Familiaris Consortio*, 14.

### 3. L'appel du Christ à revenir à Dieu dans l'humilité, l'abandon et l'espérance

Le corps parle. Il révèle ce que l'homme porte dans l'intime du cœur. Le fait que la stérilité biologique touche un nombre toujours plus grand de couples est le signe visible de la stérilité de l'activisme de l'homme moderne. Elle nous fait toucher du doigt à notre impuissance. **Nos œuvres sont nos enfants. Nous les concevons dans notre cœur.** Dans sa prétention à maîtriser la vie, l'homme moderne se retrouve impuissant à donner la vie. De même dans sa prétention à agir de lui-même sans Dieu, il se retrouve impuissant à produire des œuvres vraiment fécondes, à porter un fruit qui demeure. « Celui qui demeure en moi et en moi en lui, celui-là porte beaucoup de fruit ; car en dehors de moi vous ne pouvez rien faire. » (Jn 15, 5). Nos œuvres sont faites pour être le fruit de notre union au Christ, tout comme l'enfant est fait pour être le fruit de l'union conjugale. **Elles doivent être conçues à l'intérieur d'un cœur uni au cœur du Christ.** Nous retrouvons ici l'analogie qui existe entre l'union charnelle l'homme et la femme et l'union spirituelle entre Dieu et l'homme.

Dans le même sens, on peut dire que **la procréation artificielle est signe de « l'action artificielle »** c'est-à-dire de toutes ces œuvres que l'homme cherche à produire en dehors de Dieu en s'appuyant sur la technique. Le fait que la vie biologique, malgré la puissance des technologies mises en œuvre, continue d'échapper en très grande part à l'homme est le signe du fait que la réussite profonde de nos œuvres ne dépend d'abord de nous mais de Dieu. C'est lui le Maître de la vie comme c'est lui le Maître de nos vies<sup>50</sup>. **La vraie fécondité d'une œuvre est de l'ordre de la grâce** qui agit en nous et à travers nous. Elle est **un don de Dieu tout comme la vie biologique** est et doit être vécue comme un don de Dieu. Le fait que la procréation artificielle n'aille pas sans une certaine violence sur le corps de la femme et une certaine violation de l'intimité du couple est signe du fait que **vouloir agir en dehors de Dieu conduit l'homme sur un chemin de violence.** Celui qui veut vaincre par ses propres forces sans avoir l'humilité de dépendre de Dieu devient violent. Le fait que ceux qui, mus par un esprit de domination, prétendent pouvoir maîtriser la vie, se heurtent à une résistance de la nature est signe du fait que « la création qui est à ton service, à toi, son Créateur, se tend à fond pour le châtement des injustes et se détend pour faire du bien à ceux qui se confient en toi » (Sg 16, 24).

Disons en conclusion que **le Christ attend l'homme moderne sur ce terrain de la procréation pour le conduire sur un chemin d'humilité et d'abandon à son Père du ciel** d'une manière semblable à ce que nous avons vu dans l'enseignement sur l'acte conjugal. Il a payé le prix de cette réconciliation avec Dieu sur la Croix. Il veut le conduire aussi **sur le chemin de l'espérance**, celle d'une union intime avec lui – là est la joie la plus grande, et celle d'une fécondité plus grande et plus belle encore, comme nous l'avons vu précédemment, une fécondité toujours possible parce que rien ne pourra jamais nous séparer de son amour.

---

<sup>49</sup> II, 8. « L'Évangile montre que la stérilité physique n'est pas un mal absolu. Les époux qui, après avoir épuisé les recours légitimes à la médecine, souffrent d'infertilité s'associeront à la Croix du Seigneur, source de toute fécondité spirituelle. Ils peuvent marquer leur générosité en adoptant des enfants délaissés ou en remplissant des services exigeants à l'égard d'autrui. » (CEC 2379).

<sup>50</sup> Puissions-nous dire chaque jour comme Jérémie : « Je le sais, Seigneur, la voie des humains n'est pas en leur pouvoir, et il n'est pas donné à l'homme qui marche de diriger ses pas ! » (Jr 10, 23).

## L'acte conjugal et la procréation

« Heureuse la femme stérile qui est sans tache, celle qui n'a pas connu d'union coupable ; car elle aura du fruit à la visite des âmes. » (Sg 3, 13). Plus encore il nous donne l'espérance qu'en cherchant ainsi d'abord le Royaume le reste nous « sera donné par surcroît » (cf. Mt 6, 33), y compris la fécondité biologique selon les desseins de son amour miséricordieux « car rien n'est impossible à Dieu » (Lc 1, 37). « Tout est possible à celui qui croit » (Mc 9, 23).

7 – LA PROCRÉATION ARTIFICIELLE – ANNEXE

## UN TÉMOIGNAGE

Notre fille a 3 ans lorsque le médecin nous annonce froidement et sans ménagement, que compte tenu des mauvais résultats médicaux, nous n'aurons certainement pas d'autres enfants naturellement.

Seule solution envisageable pour elle, et pour les autres médecins que nous verrons par la suite : la Fécondation In Vitro.

Nous voilà rapidement « embarqués » dans un processus de procréation médicale lourd, stressant, difficile à supporter physiquement mais surtout psychologiquement, tant au niveau individuel qu'au niveau du couple.

Nous nous sentions en effet l'un et l'autre vraiment « dépossédés » de notre amour et transformés en « chance de réussite » ou « risque d'échecs ».

Mais surtout, nous nous sentions mal, tristes, oppressés par ces nombreux rendez-vous médicaux impersonnels, loin de toute la magie de l'amour conjugal.

Aussi sans s'être lancés dans une FIV qui devait être l'étape suivante, nous décidons alors ensemble d'arrêter les traitements.

La décision n'a vraiment pas été facile à prendre, l'incompréhension du corps médical, voire de certains de nos proches ne rendant pas le choix facile....

Mais cette décision est rapidement apparue comme une évidence : cette aide médicale poussée et intrusive au cœur même de notre intimité de couple ne nous convenait pas et nous rendait malheureux.

L'impression de libération, de soulagement, de vraie paix intérieure, et l'aide de la position de l'Église que nous comprenions mieux désormais, nous ont confortés dans cette voie : nous avons pris la bonne décision, nous nous retrouvions enfin l'un et l'autre.

Cette souffrance de l'attente n'avait pas disparu pour autant...Il nous a fallu apprendre à l'offrir au Seigneur, la vivre au mieux, rester positifs et heureux de vivre. Nous avons déjà le bonheur d'avoir notre fille qui nous comblait de joie et réalisions d'autant plus notre chance !

Mais cette souffrance nous a également fait grandir car elle nous a permis de mieux comprendre celle des autres, de nos amis célibataires en particulier : nous étions plus

## L'acte conjugal et la procréation

disponibles (notamment lorsque notre fille était absente, ou le soir) pour les appeler, les rencontrer, les inviter à déjeuner le dimanche, les écouter, les encourager, espérer et prier avec eux : cela donnait, et donne toujours, un vrai sens à notre mariage et cela renforce vraiment nos liens d'amitié.

Cette paix intérieure retrouvée, nos prières et celles de nos proches, la volonté de faire confiance et de nous abandonner, nous ont aidés à avancer sereinement années après années. La route était certes bien différente de celle qu'on espérait à notre mariage, mais notre couple était sorti, grâce à Dieu, indemne et plus solide qu'avant.

Onze ans après la naissance de notre première fille, et alors que les médecins s'accordaient à dire depuis longtemps que les espoirs d'un second enfant étaient vains, nous attendons avec une grande joie un petit bébé.

PS : Nous recommandons vivement un livre qui nous a beaucoup aidés (ainsi que nos proches) « Quand l'enfant se fait attendre » de Michel et Marie MORNET, aux Éditions de l'Emmanuel.